



Bulletin n° 2026-01

Amélioration à venir – Élargissement des avis électroniques dans Teraview

Date : Le 5 janvier 2026

Vous l'avez demandé, nous vous avons écouté!

À compter du **12 janvier 2026**, la fonction **Retour pour correction** sera améliorée dans Teraview en élargissant les capacités des **avis électroniques** afin d'améliorer davantage la prestation de services.

Nouveautés

La préférence d'avis électronique Retour pour correction vous permettra d'ajouter jusqu'à quatre adresses électroniques, pour ainsi veiller à ce que des destinataires supplémentaires soient avisés lorsque des documents soumis aux fins d'enregistrement sont retournés pour correction dans Teraview.

- Vous pouvez inclure jusqu'à **trois adresses électroniques supplémentaires** dans vos préférences d'avis électronique, pour un total de quatre adresses électroniques.
- En ajoutant des destinataires supplémentaires, vous éviterez que des avis de retour pour correction ne soient oubliés ou manqués.
- Le fait d'aviser les bonnes personnes au bon moment permet de réduire les retards et d'améliorer les délais de traitement des documents retournés.

Votre précieuse rétroaction a directement contribué à cette amélioration, pour ainsi améliorer le flux des travaux et l'efficacité globale.

Veuillez prendre note que les documents retournés pour correction sont retournés et peuvent être consultés aux fins d'examen dans Teraview. Si vous ne vous inscrivez pas aux avis électroniques, vous ne recevrez pas d'avis par courriel d'un retour pour correction.

Si vous vous absentez du bureau pendant une période prolongée, un destinataire de l'avis électronique qui est un utilisateur du même compte peut être en mesure de corriger et de soumettre

de nouveau le document, s'il dispose de l'autorité et des instructions nécessaires. Dans ce cas, le document peut lui être réattribué par l'administrateur de votre compte en vue d'être corrigé en votre absence.

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour savoir comment ajouter des adresses électroniques dans les préférences d'avis électronique concernant le retour pour correction, [cliquez ici](#)

Original signé par :

Rebecca Hockridge
Directrice des droits immobiliers